



santésuisse

Communiqué

Soleure, le 14 septembre 2018

Mesures du Conseil fédéral pour maîtriser les coûts de la santé

Les propositions pour soulager les payeurs de primes vont dans la bonne direction

Les mesures proposées par le Conseil fédéral afin de maîtriser l'augmentation des coûts de la santé sont globalement positives. santésuisse salue en particulier le fait que le Conseil fédéral reprenne la lutte contre les prix trop élevés des médicaments. Le droit de recours contre la planification surdimensionnée des hôpitaux et des EMS, les exigences de transparence dans la facturation des prestations ou encore l'introduction de forfaits dans le domaine ambulatoire ont également du sens. D'autres mesures doivent toutefois urgemment être entreprises pour soulager les payeurs de primes.

Plusieurs exigences formulées depuis longtemps par santésuisse doivent enfin être mises en œuvre.

Les médicaments doivent devenir meilleur marché

Pour les payeurs de primes, il est important que le Conseil fédéral se montre prêt à introduire un système de prix de référence pour les médicaments qui ne sont plus protégés par un brevet. santésuisse, qui exige cette mesure depuis plusieurs années, se réjouit que le Conseil fédéral ait enfin la volonté de la mettre en œuvre. La faïtière des assurances-maladie estime que 400 millions de francs pourraient ainsi être économisés chaque année. La réduction des marges de distribution pour les médecins, les hôpitaux et les pharmaciens serait aussi efficace, car elle permettrait également de soulager les assurés.

Plus de transparence dans la facturation des prestations aux patients

Les patients doivent, à l'avenir, systématiquement obtenir une copie de la facture des prestations qu'ils ont reçues, afin qu'ils puissent la vérifier. Jusqu'à présent, ce n'est souvent pas le cas, surtout lors des traitements hospitaliers. Il est donc impossible pour le patient de savoir à quelle prestations concrètes se rapportent les montants remboursés par son assurance-maladie. Pour santésuisse, cette transparence accrue est urgemment nécessaire. Elle devrait aller de soi dans un système de santé moderne.

Responsabilisation accrue des fournisseurs de prestation

A l'avenir, les fournisseurs de prestation sont appelés à assumer plus de responsabilité dans le cadre du partenariat tarifaire afin de convenir de mesures concrètes pour freiner la hausse excessive des coûts. Cette mesure serait le nouveau levier le plus important pour soulager les assurés et les contribuables.

L'introduction forfaits le domaine ambulatoire suit la bonne voie

santésuisse a déjà développé des forfaits pour les traitements ambulatoires avec les médecins actifs dans le domaine de la chirurgie invasive. L'association travaille actuellement à leur extension. santésuisse est convaincu que ces mesures permettront de soulager les payeurs de primes. C'est pourquoi santésuisse salue le fait que d'autres disciplines médicales doivent facturer leurs prestations de manière forfaitaire. Les forfaits sont la promesse d'un approvisionnement en soins de haute qualité à des coûts plus bas.

Droit de recours contre les planifications surdimensionnées des hôpitaux et des EMS

Une mesure sensée et exigée de longue date par santésuisse est l'introduction d'un droit de recours des assureurs contre les listes des hôpitaux et des EMS des cantons. Ainsi, les assureurs-maladie auront la possibilité de s'opposer à tout projet de planification surdimensionnée.

Association faîtière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.

Informations complémentaires :

Christophe Kaempf, porte-parole, tél. 032 625 41 56 / 079 874 85 47,
christophe.kaempf@santesuisse.ch

Ce communiqué peut être téléchargé en français et en allemand sous : www.santesuisse.ch